



MAIRIE DE RUE

RUE, le 20 mai 2020

AVIS

*_*_*_*_*_*

Conformément :

- aux articles L.2121-7 à L.2121-10, L.2122-17 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales,
- à la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 19,
- au décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 concernant l'entrée en fonction des conseillers municipaux élus au complet le 15 mars 2020, à compter du 18 mai 2020,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du conseil municipal qui aura lieu le

JEUDI 28 MAI 2020 à 18 H

Salle Bessie Coleman, avec l'ordre du jour suivant :

1. Election du maire
2. Lecture de la charte de l'élu local (article L.2121-7 du CGCT)
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Election des adjoints
5. Détermination du nombre de conseillers municipaux délégués
6. Election des conseillers municipaux délégués
7. Vote du règlement

Exceptionnellement, compte tenu du contexte sanitaire la séance se tiendra à huis-clos.

Le maire,
Richard RENARD

